



SIMON

Département de gynécologie et d'obstétrique

# Bienvenue aux consultations prénatales

Ce document vous est remis afin de vous informer sur le déroulement de votre prise en charge.

### L'équipe

L'accueil est assuré par une secrétaire.

L'équipe soignante est composée de:

- sages-femmes (badge avec pastille bleue)
- médecins internes et chef de clinique (badge avec pastille rouge)
- aides-soignantes (badge avec pastille jaune).

Au fil des consultations, vous verrez peut-être des interlocuteurs différents, toutefois votre suivi est garanti grâce à votre dossier médical.

### L'environnement

- un bureau de réception où vous vous annoncez à la secrétaire dès votre arrivée
- une salle d'attente
- cinq salles d'exams
- deux salles de 2 lits pour réaliser des contrôles du rythme cardiaque du bébé (monitoring).

## Le fonctionnement des consultations

Si votre accouchement est prévu à la Maternité, une consultation prénatale est nécessaire avant l'accouchement.

Il est conseillé de prendre contact dès la 34<sup>e</sup> semaine de grossesse, afin d'obtenir un rendez-vous vers la 38<sup>e</sup> semaine. Parlez-en avec votre sage-femme ou votre médecin traitant.

A chaque visite, arrêtez-vous aux admissions de la Maternité pour effectuer l'entrée informatique. Le service des admissions vous remet une page d'étiquettes et vous indique, au besoin, le parcours à suivre pour vous rendre aux consultations.

Lors de votre première consultation à la Maternité, veuillez apporter:

- une attestation d'assurance
- une pièce d'identité
- tous les examens et documents concernant votre grossesse (carnet de maternité, lettre de votre médecin, examens de laboratoire et rapports d'échographie).

Ceci permet d'établir et de compléter votre dossier médical.

## La première consultation

Elle inclut:

- la constitution de votre dossier médical
- un examen clinique complet réalisé par le médecin
- un contrôle obstétrical effectué par la sage-femme ou le médecin
- des tests sanguins si nécessaire.

Dès lors, votre suivi de grossesse est pris en charge par notre service jusqu'au jour de votre accouchement.

## Les consultations suivantes

Des contrôles sont programmés en fonction de l'évolution de votre grossesse.

Les consultations obstétricales sont assurées par les sages-femmes ou le médecin. Votre dossier est toujours supervisé par un médecin.

Il n'est pas prévu de contrôle échographique systématique.

### **Comment participer à une recherche clinique?**

Lors d'une consultation, une sage-femme ou un médecin peuvent vous présenter les études en cours à la Maternité et vous proposer d'y participer. Vous avez la liberté d'accepter ou non.

### **Remarques**

Pour des raisons de sécurité, les jeunes enfants ne sont pas admis dans les salles de consultation. Si vous le souhaitez, une halte-garderie est à votre disposition (enfants 18 mois-10 ans). Pour tout renseignement, composez le 022 372 43 55.

Par respect pour les autres personnes et pour éviter des perturbations de certains appareils médicaux, veuillez éteindre votre téléphone portable.

Il est interdit de fumer dans les locaux des consultations et dans l'ensemble de la Maternité.

Il peut arriver, pour des raisons indépendantes de notre volonté, que le temps d'attente soit long. Prévoyez suffisamment de temps pour votre consultation.

## Accouchement ambulatoire programmé

Si vous projetez de quitter la Maternité rapidement après votre accouchement (dans les 24 premières heures), il est conseillé de contacter les sages-femmes indépendantes pendant la grossesse au 022 329 05 55, afin d'organiser un accouchement ambulatoire dans les meilleures conditions.

Si toutes les conditions requises sont présentes, avec l'accord du gynécologue et du pédiatre, vous rentrerez à domicile. Une sage-femme indépendante assurera vos soins et ceux du bébé jusqu'au dixième jour.

La prise en charge à domicile est remboursée intégralement par les assurances maladie.

## Durée du séjour

La durée du séjour peut varier entre 1 à 5 jours après une naissance, selon la situation.

Toutefois, vous pouvez quitter la Maternité dès que vous le souhaitez, sous réserve de l'accord de l'obstétricien et du pédiatre.

Si vous décidez de sortir rapidement après votre accouchement, notre service se charge d'organiser votre suivi à domicile par une sage-femme indépendante, cette prestation est remboursée intégralement par l'assurance maladie (LAMAL).

## **Les sorties de la Maternité se font avant midi**

### **Heures de visite**

Tous les jours, de 12h30 à 15h30 et de 18h30 à 19h30 (de 10h à 21h pour les conjoints). Pour les patientes en chambres privées et semi-privées de 10h à 20h.

Néanmoins, les soins demeurent la priorité absolue et les visiteurs doivent sortir de la chambre sur demande du personnel soignant durant le temps nécessaire.

### **Etat civil**

La déclaration d'un enfant à l'état civil est de la responsabilité des parents.

La Maternité peut toutefois se charger de cette formalité pour autant que vous lui fournissiez tous les documents nécessaires. Une enveloppe contenant toutes les informations à ce sujet vous sera remise dès votre première entrée à la Maternité.

Pour plus de renseignements, tél. 022 382 63 92.

**Pour tout renseignement, tél. 022 382 42 26**

### **Pour en savoir plus, contactez**

Sage-femme responsable : Hania Chacour

Tél. 022 382 41 25

### **Les consultations prénatales sont rattachées au service d'obstétrique**

Médecin-chef de service : Pr Olivier Irion

Tél. 022 382 42 03

Responsable des soins : Catherine Citherlet

Tél. 022 382 42 13

### **Maternité**

Bd de la Cluse 30

1205 Genève

Tél. 022 382 68 16

<http://gyneco-obstetrique.hug-ge.ch>

### **Desserte par les TPG**

Tram 12 (Augustins), puis ligne 35

Parking Lombard

*Cette brochure a été rédigée par Hania Chacour, sage-femme responsable d'unité et Maryse Benchouk, sage-femme monitrice.*